

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 43<sup>e</sup> année – N° 14 – Jeudi 22 avril 2021

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### **Ordonnance portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière**

Modification du 15 avril 2021

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura  
arrête:

I.

L'ordonnance du 21 décembre 2020 portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière<sup>1)</sup> est modifiée comme il suit:

**Article 5, alinéa 1, lettres a et c (nouvelle teneur)  
et lettre d (nouvelle)**

**Art. 5** <sup>1</sup> Les autorités cantonales compétentes au sens des dispositions suivantes de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière<sup>2)</sup> sont définies comme il suit:

- articles 3d à 3f et 5, alinéa 2: Service de la santé publique;  
(...)
- articles 3b, alinéa 3 (institutions médico-sociales dans le domaine de la santé), et 9, alinéa 2: Département de l'économie et de la santé;
- article 3b, alinéa 3 (institutions médico-sociales dans le domaine de l'action sociale): Département de l'intérieur.

**Article 6 (nouveau)**

**Art. 6** <sup>1</sup> En complément aux dispositions figurant dans l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière<sup>2)</sup> (notamment art. 5a, al. 3), les établissements de restauration et les bars doivent prévoir un dispositif d'identification permettant, de manière électronique:

- d'identifier formellement les clients;

- de vérifier l'exactitude des numéros de téléphone portable, ou à défaut des numéros de téléphone fixe, donnés par les clients;

- de collecter les heures d'arrivée et de départ des clients, ainsi que le numéro de table.

<sup>2</sup> Les coordonnées vérifiées et les autres données collectées doivent être regroupées par jour, conservées sous format électronique, traitées et détruites conformément à l'article 5, alinéa 3, de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière<sup>2)</sup>.

<sup>3</sup> Les exploitants doivent veiller à ce qu'une personne de contact soit joignable chaque jour entre 8h00 à 20h00.

<sup>4</sup> Ils doivent être en mesure de transmettre les listes de coordonnées au Service de la santé publique deux heures au plus tard après une demande de sa part, de manière regroupée par jour sous forme électronique.

**Article 7 (nouveau)**

**Art. 7** <sup>1</sup> En complément aux dispositions figurant dans l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière<sup>2)</sup> (notamment art. 6, al. 1bis, et annexe 1, ch. 4), les règles supplémentaires suivantes s'appliquent aux manifestations réunissant un public de plus de 30 personnes (les artistes, les sportifs et les personnes faisant partie de l'encadrement ou de l'organisation n'étant pas comptabilisés):

- elles doivent être annoncées par écrit à la cellule de coordination et de suivi au moins 5 jours avant leur tenue; un formulaire est disponible sur le site internet de la République et canton du Jura;
- l'organisateur est tenu de collecter les coordonnées de tous les participants ou spectateurs, à l'exception des enfants accompagnés de leurs parents.

<sup>2</sup> Les coordonnées collectées doivent être regroupées par jour, traitées et détruites conformément à l'article 5, alinéa 3, de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière<sup>2)</sup>.

<sup>3</sup> Lors de l'annonce de la manifestation, l'organisateur doit communiquer l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone portable d'au moins une personne de contact.

<sup>4</sup> Il doit veiller à ce que la personne de contact selon l'alinéa 3 soit joignable chaque jour entre 8h00 et 20h00 durant les 14 jours suivant la fin de la manifestation.

<sup>5</sup> Il doit être en mesure de transmettre les listes de coordonnées au Service de la santé publique deux heures au plus tard après une demande de sa part, de manière regroupée par jour sous forme électronique.

## II.

L'article 12 est prorogé jusqu'au 30 mai 2021 à minuit.

## III.

La présente modification entre en vigueur le 19 avril 2021.

Delémont, le 15 avril 2021

Au nom du Gouvernement  
La présidente: Nathalie Barthoulot  
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 818.101.26  
2) RS 818.101.26

---

Service des infrastructures

### **Restriction de circulation**

#### **Route cantonale N° H18**

#### **Commune: Saint-Brais**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

<b>Motifs:</b>	Travaux de purge des filets de protection
<b>Tronçon:</b>	Glovelier – Saint-Brais, tunnel de la Roche
<b>Durée:</b>	du 26 au 27 avril 2021 de 22h00 à 5h00 du 27 au 28 avril 2021 de 22h00 à 5h00 du 28 au 29 avril 2021 de 22h00 à 5h00
<b>Particularités:</b>	Néant
<b>Renseignements:</b>	M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 15 avril 2021.

Service des infrastructures  
L'ingénieur cantonal a.i.: Thierry Beuchat.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Beurnevésin

#### Entrée en vigueur de la modification du règlement d'organisation et d'administration

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Beurnevésin le 25 janvier 2021, a été approuvée par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 16 mars 2021.

Réuni en séance du 13 avril 2021, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 14 avril 2021.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Mettembert

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 27 juin 2021

Les électrices et électeurs de la commune de Mettembert sont convoqués aux urnes pour procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement sur les élections communales.

**Dépôt des actes de candidatures:** Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 3 mai 2021, à 12h00. Ils doivent faire mention du nom, prénom, année de naissance et profession du/de la candidat-e et porter la signature manuscrite du/de la candidat-e et celle d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

**Ouverture du bureau de vote:** Dimanche 27 juin 2021, de 10h00 à 12h00, au Secrétariat communal.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 18 juillet 2021 aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 30 juin 2021, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Mettembert, le 14 avril 2021.

Conseil communal.

### Le Noirmont

#### Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 12 avril 2021, les plans suivants:

- Modification de l'aménagement local – Plan de zones et règlement communal sur les constructions «Création d'un secteur AAe – Parcelle 3357» «Modification des art. 2.7, 2.7.1, CA 10, MA 10, HA 10, 3.1.4, AA 2, AA 10, AA 13, AA 14, AA 15, UA 10, SA 10, 3.3.3»

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Le Noirmont, le 21 avril 2021.

Conseil communal.

### Porrentruy

#### Réglementation locale du trafic sur route communale

Vu les décisions du 12 avril 2021, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'art. 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie les réglementations du trafic suivantes:

- **Rues Thurmann, des Tilleuls et Pré Tavanne, bans N°s 941, 943, 937 et 923:**

Instauration du parcage avec disque de stationnement (zones bleues) avec pose du signal OSR 4.18.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 22 avril 2021.

Conseil municipal.

### Porrentruy

#### Réglementation locale du trafic sur route communale

Vu les décisions du 12 avril 2021, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'art. 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie les réglementations du trafic suivantes:

- **Esplanade Jean-François Comment (anciennement Esplanade des Tilleuls), ban N° 942:**

Instauration du parcage contre paiement avec pose du signal OSR 4.20.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 22 avril 2021.

Conseil municipal.

### Saint-Brais

#### Assemblée ordinaire de la commune 2<sup>e</sup> section lundi 3 mai 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique

*La séance se déroulera conformément aux normes sanitaires en vigueur.*

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et décider d'un crédit de Fr. 33 000.–, subventionné à 80%, pour sécuriser un tronçon de route contre les chutes de pierres, au lieu-dit Tariche; donner compétence au Conseil pour, si besoin, contracter l'emprunt et sa consolidation par la suite.
3. Budget 2021; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les différentes taxes.
4. Divers et imprévus.

Immédiatement après :

#### **Assemblée ordinaire de la commune municipale**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2021 ; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, les différentes taxes ainsi que la quotité d'impôt.
3. Divers et imprévus.

Immédiatement après :

#### **Assemblée ordinaire de la commune 1<sup>re</sup> section**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal des deux dernières assemblées.
2. Budget 2021 ; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les différentes taxes.
3. Divers et imprévus

Les budgets sont disponibles dès le 22 avril 2021.

Saint-Brais, le 19 avril 2021.

Conseil communal.

### **Publications des autorités administratives ecclésiastiques**

#### **Boécourt – Séprais – Montavon**

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
mercredi 19 mai 2021, à 20h00, à la salle paroissiale  
de Boécourt**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. Dépassements de crédits.
4. Comptes 2020.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### **Courfaivre**

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
mardi 18 mai 2021, à 20h00, à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes 2020.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### **Courchavon – Mormont**

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
mardi 4 mai 2021, à 20h00, à la halle communale  
à Courchavon**

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2020.
3. Voter un crédit de 4000 francs pour l'assainissement du bassin de rétention de la citerne à mazout située dans le bâtiment de la cure, à financer par les fonds propres.

4. Voter un crédit de 3100 francs pour l'installation d'un système d'ouverture/fermeture automatique de la porte d'entrée principale de l'église à Courchavon, à financer par les fonds propres.
5. Divers.

Courchavon, le 15 avril 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### **Montignez**

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
mardi 11 mai 2021, à 20h15, à la salle communale  
de Montignez (en raison des normes sanitaires)**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer les comptes 2020.
3. Divers et imprévus.

Montignez, le 16 avril 2020.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### **Movelier – Mettembert**

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
mardi 11 mai 2021, à 20h00, à la salle paroissiale  
de Mettembert**

Ordre du jour :

1. Lecture de procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2021 et fixer la quotité d'impôt.
3. Comptes 2020.
4. Informations de l'Equipe pastorale.
5. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### **Saulcy**

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
lundi 10 mai 2021, à 20h00, à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Désignation des scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2020.
4. Divers.

Saulcy, le 12 avril 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### **Vendlincourt**

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, lundi 17 mai 2021, à 20h00,  
au collège (salle du 1<sup>er</sup> étage)**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2020.
3. Divers.

Vendlincourt, le 13 avril 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Dernier délai pour la remise des publications :

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Avis de construction

### Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérante: Société de tir Saint-Ursanne, p.a. Rue du 23-Juin 104, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Leu + Helfenstein SA, Längmatt 2, 6212 St. Erhard.

Projet: Pose de 4 pièges pour récupération des balles, sur la parcelle N° 280, surface 332838 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit La Combe Gobé. Zone d'affectation: Agricole ZA

Dimensions principales: Longueur 8m85, largeur 0m80, hauteur 1m92, hauteur totale 1m92.

Genre de construction: Matériaux: construction métallique, socle B.A.

Dérogations requises: Article 21 LFOR (distance à la forêt), article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2021 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 22 avril 2021.

Conseil communal.

### Clos du Doubs / Epiquerez

Requérant et auteur du projet: Bernard Kummer, La Ruelle 19, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: Pose d'un poêle dans le bâtiment N° 53B, conduit extérieur en cuivre, sur la parcelle N° 174, surface 792 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit La Réchasse. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux, façades et toiture: existant.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2021 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 22 avril 2021.

Conseil communal.

### Cornol

Requérant: Jean-Pierre Prudat SA, Champ du Chêne 13, 2950 Courtemaury. Auteur du projet: Bleyaert & Mingier SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction de 2 maisons familiales avec couverts voiture/vélo, entrées couvertes, terrasses non couvertes, panneaux solaires en toiture, poêles et PAC ext.,

sur la parcelle N° 898, surface 2284 m<sup>2</sup>, sise à la Route des Fontaines. Zone d'affectation: Centre CAAb.

Dimensions maison A: Longueur 12m50, largeur 7m65, hauteur 5m51, hauteur totale 8m00; couvert A: longueur 6m60, largeur 4m28, hauteur 2m90, hauteur totale 5m00; couvert entrée A: longueur 1m20, largeur 2m10, hauteur 2m70, hauteur totale 2m70; maison B: longueur 12m50, largeur 7m65, hauteur 5m60, hauteur totale 8m20; couvert B: longueur 6m60, largeur 4m28, hauteur 3m00, hauteur totale 5m20; couvert entrée B: longueur 1m20, largeur 2m10, hauteur 2m90, hauteur totale 2m90.

Genre de construction: Matériaux maisons: brique TC ThermoCellit® / annexes: ossatures bois; façades: crépi, teinte blanche, et bardage bois, teinte brun clair; toiture: tuiles TC, teinte brune / couverts entrées: toitures plates, fini à préciser.

Dérogation requise: Article 63 al. 3 RCC (forme toiture annexes entrées).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2021 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 19 avril 2021.

Conseil communal.

### Courgenay

Requérant: SIDP, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Rue Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Projet: Pose de 20 containers pour collecte des ordures ménagères, type MolokClassic®, répartis sur 10 emplacements de l'ensemble du territoire communal, sur les parcelles N°s 968, 35, 89, 536, 1126, 259, 643, 813, 73 et 10, surfaces 88, 986, 6830, 210, 3418, 4952, 1748, 2952, 1872 et 122 m<sup>2</sup>, sises BF 968: Sur Prêle, BF 35: Pierre-Percée, BF 89: Le Borbet, BF 536: Amont l'Ave, BF 1126: Rue du Stade, BF 259: Ecopoint gare, BF 643: Courtemaury / Rue de Courtary, BF 813: Pré Genez, BF 73: La Fonderie, BF 10: Le Merelet. Zones d'affectation: BF 968, 10: habitation HA, BF 35, 89, 536, 1126, 259, 643: transports ZT, BF 813: activités AAb, plan spécial Zone artisanale, BF 73: habitation HA, plan spécial Sous la Vie de Cornol.

Dimensions 1 MolokClassic®: Longueur diamètre 1m66, largeur diamètre 1m66, hauteur 0m90, hauteur totale 1m19.

Genre de construction: Matériaux: plastique préfabriqué, habillage bois, teinte brun clair, couvercle plastique, teinte RAL 7045 (gris foncé).

Dérogations requises: BF 536: article 41c OEaux (PRE); BF 968, 35, 1126, 643, 813, 73 et 10: article 2.6.1. RCC (distance à la voie publique).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2021 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 19 avril 2021.

Conseil communal.

### Courroux

Requérante: Hartmann Business Développement SA, Rue du 23-Juin 12, 2822 Courroux. Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, Rue de l'Église 19, 2800 Delémont

Projet: Construction d'un complexe industriel pour entreprises industrielles et artisanales, avec toitures plates végétalisées, panneaux solaires et superstructures pour installations de ventilation + aménagement de 56 cases de stationnement ext. non couvertes et ouvrage de protection d'une conduite de gazoduc existante selon dossier déposé; l'article 19 al. 1bis du décret concernant le permis de construire (DPC) est applicable; sur la parcelle N° 4352, surface 20021 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit ZARD / Zone innodel. Zone d'affectation: Activités ABb. Plan spécial: ZARD modifié, secteur b.

Dimensions bâtiment nord: Longueur 68m00, largeur 35m06, hauteur 12m00, hauteur totale 12m00; sous-sol nord: longueur 29m30, largeur 17m34; bâtiment sud: longueur 68m00, largeur 35m06, hauteur 10m40, hauteur totale 10m40; sous-sol sud: longueur 29m30, largeur 17m34; bâtiment est: longueur 96m19, largeur 28m00, hauteur 11m80, hauteur totale 11m80; bâtiment ouest: longueur 106m34, largeur 28m00, hauteur 10m80, hauteur totale 10m80; sous-sol central: longueur 29m30, largeur 51m20.

Genre de construction: Matériaux: béton armé et ossature métallique; façades: panneaux sandwich métalliques, teintes blanc cassé, grise et noire; toiture: toitures plates végétalisées.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2021 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 22 avril 2021.

Conseil communal.

### Develier

Requérants: Lisa et Michael Luchsinger, Route de Porrentruy 61, 2802 Develier.

Projet: Transformation et agrandissement du bâtiment N° 61: aménagement des combles, surélévation toiture, pose d'une isolation périphérique, d'une PAC ext., de panneaux solaires et d'un poêle + réservoir EP enterré + construction garage avec couvert, construction d'un espace wellness et pose d'une clôture en pierre, sur la parcelle N° 3119, surface 1145 m<sup>2</sup>, sise à la Route de Porrentruy. Zone d'affectation: Habitation HA (H2).

Dimensions principales: Longueur 14m00, largeur 9m50, hauteur 6m20, hauteur totale 7m40; agrandissement nord: longueur 9m60, largeur 4m30, hauteur 4m00, hauteur totale 4m60; agrandissement sud: longueur

14m00, largeur 5m00, hauteur 4m10, hauteur totale 4m60; garage et couvert: longueur 10m00, largeur 6m00, hauteur 2m50, hauteur totale 3m50; wellness: longueur 7m00, largeur 3m50, hauteur 2m20, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie existante, brique, isolation périphérique / garage et wellness: brique TC; façades: crépi, teinte NCS-PMS 1365 (abricot); toiture: tuiles Roma, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2021 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 19 avril 2021.

Conseil communal.

### Haute-Ajoie / Chevenez

Requérante: Terintran Sàrl, Au Breuil 443, 2906 Chevenez.

Projet: Construction d'un hangar pour machines au sud du bâtiment existant N° 442, sur la parcelle N° 4400, surface 2467 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Au Breuille. Zone d'affectation: Activités AAa. Plan spécial équipement détail: Au Breuille.

Dimensions principales: Longueur 20m00, largeur 10m00, hauteur 4m50, hauteur totale 5m40.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et ossature bois; façades: B.A. apparent, teinte grise, et tôle, teinte blanche (idem existant); toiture: tôle, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2021 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 19 avril 2021.

Conseil communal.

### Montfaucon

Requérant: Michel Hurni, Route du Pré-Petitjean 51, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: BT Denis Chagnat SA, Rue Vaillant 8, 2350 Saignelégier.

Projet: Réfection de la charpente, pose d'une nouvelle couverture tuile et de panneaux solaires, ouverture de 4 chiens-assis + construction d'un escalier d'accès extérieur à la terrasse existante, avec réduit, sur la parcelle N° 462, surface 1791 m<sup>2</sup>, sise à la Route du Pré-Petitjean. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: existantes; lucarnes (4x): longueur 4m40, largeur 3m90, hauteur 1m30, hauteur totale 1m30; escalier: longueur 4m18, largeur 4m18, hauteur 4m40, hauteur totale 4m40.

Genre de construction: Matériaux: existant inchangé / escalier: B.A.; façades: existant inchangé / escalier: socle

avec bardage bois, garde-corps métallique; toiture: tuiles, teinte rouge, yc. chiens-assis.

Dérogations requises: Articles 66 al. 1 et 67 al. 3 RCC (toiture et lucarnes).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2021 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 15 avril 2021.

Conseil communal.

### Montfaucon

Requérants: Tamara et Frédéric Büchler, Pré-Petitjean 58, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet: Remplacement de la chaudière mazout par une PAC ext. et pose de 115,20 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan ouest, sur la parcelle N° 37, surface 2953 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Pré-Petitjean. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux, façades et toiture: sans changement.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2021 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 15 avril 2021.

Conseil communal.

### Porrentruy

Requérants: Mathieu Guillaume René Turbiez, Brünnlackerweg 1a, 4105 Biel-Benken; Clémence Girard, Rue des Annonciades 8, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Martin Plattner, Blauenstrasse 15, 4144 Arlesheim.

Description de l'ouvrage: Réhabilitation et transformation du bâtiment N° 17, Rue du 23-Juin.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3632, sise à la Rue du 23-Juin 17, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Genre de construction: Réhabilitation et transformation des logements existants aux étages et création d'un logement dans les combles; ouverture de deux lucarnes sur façade nord-est (dim. largeur 2m25 x hauteur 2m85).

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI de Porrentruy, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées

jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 mai 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 16 avril 2021.

Service UEI.

### Saignelégier

Requérants: Fabienne Catella et Yannick Probst, Rue des Sommètres 26, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Flexome SA, Rue Daniel-Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: Construction d'une maison familiale avec PAC int., poêle, panneaux solaires, balcon, sous-sol semi-enterrée + agrandissement du garage existant N° 26A, sur la parcelle N° 1293, surface 1259 m<sup>2</sup>, sise à la Rue Bel-Air. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 16m66, largeur 13m98, hauteur 7m40, hauteur totale 9m20; agrandissement garage 26A: longueur 5m55, largeur 6m40, hauteur 3m60, hauteur totale 3m60.

Genre de construction: Matériaux: brique TC, isolation; façades: crépi, teinte blanche; toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dérogations requises: Articles 64 lit. a et 73 lit. a RCC (IUS et hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2021 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 15 avril 2021.

Conseil communal.

### Saint-Brais

Requérant: Armand Noirjean, Ferme le Poye 2, 2883 Montmelon. Auteur du projet: Buchs & Plumey SA, Rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: Amélioration et réfection d'un tronçon de chemin communal sur une longueur de 150 m, soit renforcement et élargissement de la couche de fondation de la chaussée, ainsi que mise en œuvre d'une couche de béton bitumineux sur une largeur de 3 m; la présente publication se fonde sur l'article 97 LAg, les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage, et sur la législation sur les chemins pédestres; sur les parcelles N<sup>os</sup> 7 et 1269, surfaces 8433 et 3278 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit Le Poye. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions: Selon dossier déposé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2021 au secrétariat communal de Saint-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 22 avril 2021.

Conseil communal.

### Val Terbi / Vicques

Requérants: Amélie Rion et Stéphan Amrein, Sous-Rosé 2, 2822 Courroux. Auteur du projet Villatype SA, Didier Peng, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Maison familiale avec place couverte, réduit, pergola et panneaux photovoltaïques.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 3326, sise au lieu-dit Cras du Mottet, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HA.

Dérogation requise: HA 5 RCC (abattage arbres).

Dimensions maison: Longueur 12m50, largeur 9m00, hauteur 5m61, hauteur totale 8m22; couvert/réduit: longueur 6m00, largeur 8m50, hauteur 2m68, hauteur totale 2m68; terrasse couverte: longueur 4m00, largeur 3m70, hauteur 3m50, hauteur totale 3m50.

Genre de construction: Façades: crépi, teinte blanc cassé; toiture: toit à deux pans, pente 23°, tuiles, teinte grise; panneaux solaires photovoltaïques sur toiture, côtés est et ouest; pompe à chaleur air/eau extérieure.

Dépôt public de la demande avec plans à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 mai 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 19 avril 2021.

Conseil communal.

### Val Terbi / Vicques

Requérants et auteurs du projet: Clémence Jaussi et Régis Dobler, La Frimessse 4, 2824 Vicques.

Description de l'ouvrage: Réfection de la maison familiale comprenant isolation périphérique, rénovation de la toiture (couverture + isolation), extension au nord-est, changement des fenêtres + pose d'un velux supplémentaire, modifications intérieures (cloisons, revêtements); remplacement de la chaudière; régularisation de deux annexes et construction d'une annexe complémentaire; pose d'une palissade en bordure nord et est.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 59, sise à la Rue des Toyers 5, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Inchangées; nouvelle annexe: longueur 4m45, largeur 5m40, hauteur 2m50, hauteur totale 2m70; palissade en bois: hauteur 1m70.

Genre de construction: Velux 114/118 cm + fenêtres, PVC de teinte blanche; stores électriques, lamelles de teinte anthracite; façades: crépi, blanc cassé; toiture: tuiles, anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 mai 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 19 avril 2021.

Conseil communal.

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre d'un projet de réorganisation interne, le Service de la santé publique met au concours les postes de

#### Médecin cantonal-e titulaire ou médecin cantonal-e adjoint-e

**Taux:** Pourcentage-s à définir en cas de partage de poste.

**Mission:** Dans votre rôle de Médecin titulaire ou de Médecin adjoint-e, vous collaborez de manière étroite et régulière avec le chef du Service de la santé publique. Les responsabilités qui vous seront confiées s'articuleront autour de quatre champs complémentaires et distincts, en fonction des centres d'intérêts qui sont les vôtres et des priorités sanitaires cantonales qui se conjuguent autour des domaines suivants: 1. Appréciation des questions médicales de santé publique en général. 2. Action de conseil et de consultance auprès du Département de la santé en matière de prévention, de promotion et de protection de la santé et des soins motivant la planification sanitaire cantonale. 3. Participation aux programmes de sensibilisation et de lutte contre les maladies transmissibles, ceci englobe le maintien et l'amélioration des mesures de santé auprès de la population jurassienne en général et du Service de la santé scolaire (infirmières et médecins scolaires chargés des mesures de prévention et promotion de la santé auprès des élèves, étudiants et du corps enseignant). 4. Surveillance des professions médicales et de santé, octroi des autorisations d'exercer, contrôle de la fabrication et de la vente des médicaments en collaboration avec la pharmacienne cantonale, ainsi que le respect des dispositions régissant les hospitalisations hors canton.

**Profil:** Au bénéfice d'une formation en médecine humaine et ou, en médecine interne, ou autre, complétée par une spécialisation avec la nature du poste, vous portez de l'intérêt aux questions de santé publique, de médecine sociale et préventive. Une expérience de 5 à 6 ans est requise pour la fonction de médecin cantonal-e et de 2 à 4 ans pour le poste de médecin cantonal-e adjoint-e. Vous êtes à l'aise dans la conduite de dossiers et projets variés, et votre aptitude à collaborer sur un plan interdisciplinaire font partie de vos valeurs et principes. De bonnes capacités rédactionnelles et un juste esprit de synthèse soulignent votre profil.



**Fonction de référence et classe de traitement:** Médecin cantonal-e: Responsable de santé publique / Classe 23. Médecin cantonal-e adjoint-e: Collaborateur-trice scientifique IV / Classe 20.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique, tél. 032 420 51 32.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Médecin cantonal-e titulaire ou médecin cantonal-e adjoint-e», **jusqu'au 28 mai 2021.**

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission de la titulaire, la Police cantonale met au concours le poste d'

### Investigateur-trice en cybercriminalité à la police judiciaire à 80-100 %

**Mission:** Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Procéder à des recherches de renseignements sur internet. Procéder, à l'aide de moyens techniques, à des actes d'investigations sur internet. Gérer tous les phénomènes liés à la cybercriminalité. Rechercher, préserver, prélever et exploiter les éléments en vue de l'établissement du déroulement des faits sur internet. Mener les investigations techniques sur tous supports informatiques, assurer la veille technologique dans un domaine en évolution constante. Gérer la cybercriminalité sur le plan cantonal et romand par le biais de la plateforme PICSEL. Participer aux enquêtes dans lesquelles des moyens informatiques (ordinateurs - téléphones, etc.) sont analysés. Garantir la sauvegarde des moyens de preuve dans les domaines numériques. Analyser les systèmes saisis et produire les éléments de preuve aux enquêteur-trice-s et aux autorités judiciaires. Contribuer au développement de nouvelles techniques d'investigations en s'assurant de leur conformité au droit en la matière. Mener différents types d'investigations et d'entretiens d'enquête dans le domaine forensique, de la recherche de renseignements sur internet et de la cybercriminalité. Maîtriser et appliquer le code harmonisé de procédure scientifique (CHPS).

**Profil:** Bachelor en sciences forensiques et master en investigations numériques ou formation et expérience jugées équivalentes. Posséder le permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la police cantonale. Avoir le sens du travail en équipe. Expérience souhaitée dans le domaine de l'investigation policière.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Inspecteur-trice en cybercriminalité / Classe 17.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2021.

**Lieu de travail:** L'ensemble du territoire cantonal.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du chef de la police judiciaire, le commissaire divisionnaire Bertrand Schnetz, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Investigateur-trice cyber PJ», **jusqu'au 14 mai 2021.**

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Service des infrastructures met au concours pour sa Section des bâtiments et domaines le poste de

### Responsable du secteur «Projets et constructions» à 80-100 %

**Mission:** Dans le cadre de votre fonction, vous planifiez, organisez et dirigez la réalisation des projets de travaux de construction ou de transformation des immeubles cantonaux. Vous participez à la planification financière et à l'élaboration des budgets de la section. Vous contribuez à la stratégie immobilière et à la réalisation des objectifs prévus dans les plans de législature. Vous êtes responsable de la gestion administrative des activités du secteur en garantissant la qualité du travail et le respect des bases légales. En vue des prises de décisions des autorités compétentes, vous préparez la documentation adéquate. Vous conduisez des groupes de travail dans le cadre de la réalisation de projets portés par la section.

**Profil:** Architecte diplômé-e niveau Master avec une formation complémentaire de type DAS dans le suivi et la planification de projets ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience de 2 à 4 ans minimum. Maîtrise des outils informatiques usuels, des logiciels de DAO et de suivi de projets. Esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Excellente gestion de l'organisation et des priorités. Maîtrise de la communication orale et écrite. Sens du travail en équipe et sens de l'atteinte des résultats. Bonnes connaissances en allemand et en anglais. Permis de conduire fortement souhaité.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Sveva Gobat, architecte cantonale et cheffe de la Section des bâtiments et des domaines, tél. 032 420 73 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de

notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du secteur « Projets et constructions », jusqu'au 17 mai 2021.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ à la retraite de la titulaire, le Service des infrastructures met au concours pour sa Section des services généraux le poste de

### Secrétaire-comptable « Routes cantonales » à 80%-100 %

(Jobsharing possible)

**Mission:** Dans le cadre de votre fonction, vous gérez les comptabilités débiteurs et fournisseurs. Vous contrôlez les comptes d'imputation et vous préparez les factures pour paiement. Vous établissez les factures débiteurs, vous contrôlez les encaissements et vous occupez du suivi des rappels. Vous participez de manière active à la réalisation des pièces comptables dans le cadre du bouclage des comptes. Vous participez activement au suivi budgétaire des activités des routes cantonales, notamment en ce qui concerne les investissements. Vous gérez l'inventaire des biens mobiliers. Vous assurez le classement et l'archivage des pièces justificatives de la comptabilité « routes cantonales ».

**Profil:** Vous êtes au bénéfice d'un CFC d'employé-e de commerce. Vous avez au minimum 2-4 ans d'expérience professionnelle en comptabilité requise. Vous possédez des connaissances approfondies des outils informatiques (notamment Excel). Vous êtes à l'aise avec les chiffres et maîtrisez les tâches liées à la comptabilité et au suivi budgétaire. Vous êtes rigoureux-euse, consciencieux-euse et orienté-e solutions. Vous faites preuve d'une bonne communication. Vous êtes à même de travailler de manière autonome, tout en ayant un fort esprit d'équipe.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2021 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Christine Rubini, cheffe de la Section des services généraux, tél. 032 420 73 03.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources

humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire-comptable « Routes cantonales », jusqu'au 7 mai 2021.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes d'

### Enseignant-e primaire

**Mission:** Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Profil:** Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignant-e primaire / Classe 13 / taux rétribution de 95% pour les degrés 1-2P.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2021.

**Documents requis:** Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

### ECOLE PRIMAIRE DE LA HAUTE-SORNE

**Type de contrat:** Contrats de durée déterminée d'une année.

**Taux d'activité:** 19-24 leçons hebdomadaires en 7P-8P (sites de Bassecourt et Glovelier); 22-26 leçons hebdomadaires en 8P (site de Bassecourt); 17-23 leçons hebdomadaires en 1P-4P (site de Courfaivre); 21-26 leçons hebdomadaires en 3P-6P (sites de Bassecourt et Courfaivre).

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, M<sup>me</sup> Antoinette Kottelat au 032 426 74 72.

**Postulation:** Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne, M<sup>me</sup> Antoinette Kottelat, Rue du collège 11, 2854 Bassecourt, jusqu'au 5 mai 2021.

### ECOLE PRIMAIRE DE SAIGNELÉGIER

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

**Taux d'activité:** 14 leçons hebdomadaires en 1P-2P.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Saignelégier, M. Laurent Nicolet au 032 951 29 01.

**Postulation:** Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction de l'école primaire de Saignelégier, à M. Laurent Nicolet, Chemin des Primevères 15, 2350 Saignelégier, jusqu'au 5 mai 2021.

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

**ECOLE PRIMAIRE DE SAIGNELÉGIER**

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée.

**Taux d'activité:** 22-28 leçons hebdomadaires en 3P-4P.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Saignelégier, M. Laurent Nicolet au 032 951 29 01.

**Postulation:** Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la direction de l'école primaire de Saignelégier, à M. Laurent Nicolet, Chemin des Primevères 15, 2350 Saignelégier, **jusqu'au 5 mai 2021**.

**ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-AJOIE**

**Type de contrat:** Contrats de durée indéterminée / les titulaires sont candidat-e-s d'office.

**Taux d'activité:** 4 leçons hebdomadaires en 3P-4P; 5 leçons hebdomadaires en 3P; 3 leçons hebdomadaires en 7P-8P.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Ajoie, M<sup>me</sup> Valérie My au 032 476 61 18 ou au 078 842 85 34.

**Postulation:** Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», au président de la Commission, M. Claude Laville, Route de Fahy 7, 2907 Rocourt, **jusqu'au 5 mai 2021**.

**ECOLE PRIMAIRE DE COURROUX-COURCELON**

**Type de contrat:** Contrats de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office.

**Taux d'activité:** 22-25 leçons hebdomadaires en 5P-8P.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courroux-Courcelon, M. Jérôme Cotting au 032 422 75 65.

**Postulation:** Elles sont adressées soit par écrit avec la mention «Postulation», à M. Raphaël Clocchi, président de la Commission d'école, Rue de Bellevie 49, 2822 Courroux, **jusqu'au 5 mai 2021**.

**CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DU CLOS DU DOUBS**

**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'une année.

**Taux d'activité:** 2 leçons hebdomadaires en 7P-8P.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Clos du Doubs, M<sup>me</sup> Anne Piquerez au 032 461 30 09 ou par courrier électronique à l'adresse [ep.closdudoubs@edu.jura.ch](mailto:ep.closdudoubs@edu.jura.ch).

**Postulation:** Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Direction de l'EP Clos du Doubs, M<sup>me</sup> Anne Piquerez, Chemin des Saules 9, 2882 Saint-Ursanne, **jusqu'au 5 mai 2021**.

**ECOLE PRIMAIRE DE BASSE-ALLAINE**

**Type de contrat:** Contrats de durée déterminée d'une année.

**Taux d'activité:** 18-21 leçons hebdomadaires en 1P-6P; 18-21 leçons hebdomadaires en 5P-8P.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Basse-Allaine, M<sup>me</sup> Hildegarde Lièvre au 032 466 39 58

**Postulation:** Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», au président de la Commission d'école, M. Alexis Choffat, Les Champs devant la Ville 146, 2922 Courchavon, **jusqu'au 5 mai 2021**.

**ECOLE PRIMAIRE DE FONTENAI**

**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'une année.

**Taux d'activité:** 20-23 leçons hebdomadaires en 5P-6P.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Fontenais, M<sup>me</sup> Ségolène Eberlin au 078 618 66 53.

**Postulation:** Elles sont adressées soit par écrit avec la mention «Postulation», à M<sup>me</sup> Katia Lehmann, présidente de la Commission d'école, Chemin des Chainions 521, 2903 Villars-sur-Fontenais, **jusqu'au 5 mai 2021**.

**JURA  CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons de soutien ambulatoire primaire, des postes d'

**Enseignant-e primaire spécialisé-e**

(contrat de durée indéterminée)

**Mission:** Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 1 poste comprenant 19 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Courtételle; 1 poste comprenant 6 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Delémont; 1 poste comprenant 9 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne; 1 poste comprenant 7 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de La Courtine.

**Profil:** MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2021.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention «Postulation soutien ambulatoire EP», au Service de l'enseignement, Section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 5 mai 2021**.

**JURA  CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

Le Service de l'enseignement met au concours, pour une structure de soutien secondaire, un poste d'

**Enseignant-e secondaire spécialisé-e**

(contrat de durée indéterminée)

**Mission:** Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales.

Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** Un poste de titulaire comprenant 26 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Delémont; un poste d'intervenant-e comprenant 21 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Porrentruy; le-la titulaire est candidat-e d'office.

**Profil:** Master HEP pour le secondaire I et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignant-e secondaire spécialisé-e / Classe 19

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2021.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention « Postulation structure de soutien ES », au Service de l'enseignement, Section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 5 mai 2021**.

### Commune de Movelier

Le Conseil communal met au concours le poste de

### Géomètre conservateur / géomètre conservatrice

**Mission:** Assurer la mise à jour permanente de la mensuration officielle de la commune, conformément aux dispositions fédérales et cantonales en la matière.

**Exigences:** Etre inscrit au Registre fédéral des géomètres; disposer des ressources matérielles et du personnel compétent pour l'accomplissement de ses tâches ou s'engager à les acquérir.

**Rémunération:** Le géomètre conservateur ou la géomètre conservatrice est rémunéré-e pour son activité conformément aux dispositions du contrat de service et de l'ordonnance sur le tarif des honoraires pour la conservation des documents cadastraux (RSJU 215.342.6).

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée indéterminée.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Louis Leuenberger, conseiller communal au 078 922 48 20, ou M. Christian Schaller, géomètre cantonal au 032 420 53 10.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.), d'un extrait du casier judiciaire et d'un extrait de poursuites.

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », au Conseil communal de Movelier, Rte du Cârre 6, 2812 Movelier, **jusqu'au 20 mai 2021**.



Centre Jurassien de pédagogie et d'éducation spécialisées  
Pour compléter nos équipes de l'espace de vie du secteur éducatif, nous cherchons un-e

### Educateur-trice spécialisé-e à 60 %

L'annonce détaillée figure sur notre site internet:  
[www.perene.ch](http://www.perene.ch)

M. Bertrand Fleury, responsable du secteur éducatif,  
tél. 032 421 16 10/courriel: [bertrand.fleury@perene.ch](mailto:bertrand.fleury@perene.ch)  
est à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Nous vous invitons à remettre votre dossier de candidature **jusqu'au 30 avril 2021** à l'adresse suivante:

Fondation Pèrène, M. Bertrand Fleury, Responsable du secteur éducatif, Chemin du Palastre 18, CP 2126, 2800 Delémont 2. Courriel: [bertrand.fleury@perene.ch](mailto:bertrand.fleury@perene.ch). Votre dossier comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie des diplômes et des attestations de travail.

## Divers

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

**CEJEF**

DIVISION COMMERCIALE



**ÉCOLE PROFESSIONNELLE  
COMMERCIALE**

Rue de l'Avenir 33 / Delémont  
Tél. 032 420 77 00  
secr.epc@jura.ch

Rue Thurmann 12 / Porrentruy  
Tél. 032 420 36 70  
secr.epc@jura.ch

**Vous débutez votre apprentissage  
en août 2021  
Séances d'inscription pour les  
formations suivantes :**

- Employé-e de commerce
- Maturité professionnelle intégrée type économie (MPEi)
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

**Mercredi 5 mai 2021, EPC de Delémont,  
rue de l'Avenir 33, Auditoire**

OU

**Mercredi 12 mai 2021, EPC de Porrentruy,  
rue Thurmann 12, Salle 1-01**

Pour les 2 dates : 14 h : Commerce et MPEi / 16 h : GCD

**Vous êtes prié-e-s de vous munir de votre numéro AVS, d'une copie de votre dernier bulletin semestriel, des éventuels diplômes ou certificats obtenus, ainsi que de votre contrat d'apprentissage si déjà en votre possession.**

L'affectation dans les classes et la fixation du lieu des cours (Delémont ou Porrentruy) seront ensuite déterminées en fonction des effectifs.

**Les candidat-e-s à la Maturité professionnelle**

- voie intégrée : EPC - site de Delémont (apprentissage et maturité en 3 ans),
- voie post CFC type économie et type services : EPC - site de Porrentruy (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, pour les titulaires de CFC),

**s'inscrivent au plus tard jusqu'au 25 mai 2021.**

**L'examen d'admission à la MPEi pour les candidat-e-s ne remplissant pas les conditions aura lieu le vendredi 4 juin 2021 à Delémont.**

- Assistant-e en pharmacie

Les nouveaux-nouvelles apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sont inscrit-e-s par l'entreprise formatrice **jusqu'au 25 mai 2021** (formule écrite à demander au secrétariat).